

juin 1806, devant Montalant, notaire à Neuilly-Saint-Front — au profit d'une dame Tassart, laquelle, après y avoir fait édifier différentes constructions, revendit le tout à un sieur Troisvallet.

Nous y avons connu M. Hugues Delabouglise — qui passait ici, à tort ou à raison, pour un bâtard de Louis-Philippe, dont il avait, au surplus, le masque frappant.

Ces annexes de l'Orangerie appartiennent aujourd'hui à M. Collard-Gancel.

Quant à l'emplacement du « Lion d'Or », il est actuellement occupé par des jardins, des remises et par l'établissement de M. Poteau, menuisier. Les caves subsistent toujours. Elles sont fort belles.

L'hostellerye du Sauvage

En 1636, l'hostellerye du Sauvage (maisons nos 30 et 32 de la rue de Largny) a, pour tenancier, Bruno Bonnescuelle — un nom prédestiné pour un hôtelier — lequel hôtelier fait, au surplus, des affaires d'or; ce qui lui permet de quitter ses fourneaux en 1656, pour les laisser à un de ses parents, Michel Bonnescuelle, marié à Gillette Nicole.

Le fils de ceux-ci, Jehan Bonnescuelle reprend la suite des affaires, en 1683; mais six ans après, le 6 septembre 1689, il jette son cordon bleu aux orties, et passe un traité aux termes duquel Philippe Picart, propriétaire du fonds de « l'hostellerye du Sauvage, et « garde des chasses de S. A. R., en la cappitainerie « roïal de Villers-Cotterêts » lui vend et cède sous le « bon plaisir de sadite altesse roïale et de messire le « le duc d'Estré, capitaine du château roïal de Villers- « Cotterest et des chasses dudit apanage, l'estat et office « de garde des chasses et plaisirs de Monsieur, frère « unique du roy, moyennant le prix de huit cents « livres ».

Le surlendemain, 8 septembre 1869, Philippe Picard fait bail de l'hôtellerie à Pierre Jaulnet.

En 1715, Pierre Jaulnet « meurt d'accident chez Charles de Ménil, jardinier du boulaingrain du château royal ».

En 1727, Nicolas Camus, maître serrurier et ferronnier, attaque en « paiement de dommages, la veuve Pierre « Jaulnet, née Duvauselle, maîtresse du « Sauvage » « dont les domestiques lui ont abîmé une rampe forgée « pour très haulte et très puissante princesse Madame « Louise-Emilly de la Tour d'Auvergne, abbesse de « l'abbaye royale de Saint-Remy-Saint-Georges- « lès-Villers-Cotteretz, et pour lequel dommage, il « demande cent livres ». L'affaire s'arrange à soixante « livres.

En 1733, Nicolas Jaulnet devient propriétaire de « l'hostellerye du Sauvage ».

Il la cède à son neveu, Pierre Jaulnet, en 1740.

En 1775, c'est encore un sieur Pierre Jaulnet le fils, qui tient l'hostellerye. Il l'a conduit à son apogée, grâce à la clientèle des piqueurs et des palefreniers du vautrait de Monseigneur le duc d'Orléans, établi derrière la cour « du Sauvage ». Une lettre adressée en février 1777, par un sieur Firmin Dutot à sa tante Jeanne Lefèvre, receveuse des droits de péage, dit « qu'il tient du sieur « Deffaux, jardinier de l'Orangerie, que c'est une allée « et venue continuelle et que c'est une bonne affaire à « reprendre ».

Mais la Révolution éclate : vautrait, piqueurs et valets disparaissent ; il ne reste plus que les bâtiments, dont Claude Labouret (grand-père d'Alexandre Dumas) se rend acquéreur le cinquième jour complémentaire de l'an IV de la République, pour les revendre quelques jours après, partie à Rigolot, marchand de fer et partie à Nicolas Dupont, marchand de vins.

La renommée du « Sauvage » s'éteint en 1798-99, au moment où s'allume celle de Bonaparte.

L'hôtellerie n'est plus aujourd'hui qu'une maison de commerce (Tassin, marchand de vins-restaurateur).

Elle appartient à M. Clavier, propriétaire.